

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20220325-01 DU 25/03/2022

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15
- présents : 13
- pouvoirs : 01
- votants : 14
  - pour : 14
  - contre : 0
  - abstentions : 0

Date d'affichage de la délibération

**29 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune, sur convocation en date du 18 mars 2022 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

*Présents* : Jean-Paul BUELLET (absent lors du vote), Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Anne-Lise PUGLIESE, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Hervé COLAS, Aurélie BETTEMBOURG, Joëlle TABOULOT, Sébastien BORGET.

*Membre absent excusé ayant donné pouvoirs* : Sylvaine MARTIN (pouvoir donné à Hervé COLAS)

*Membre absent excusé* :

*Membres absents* :

*Secrétaire de séance* : Hervé COLAS

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**Objet : Budget commune : compte administratif 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Hervé COLAS, délibérant en l'absence de Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire, sur le Compte Administratif de l'exercice 2021

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice 2021
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	748 848,50 €	925 377,11€	<b>176 528,61 €</b>
	Investissement	312 984,43 €	216 674,14 €	- <b>96 310,29 €</b>
Report de l'exercice 2020	Fonctionnement		81 387,60 €	
	Investissement	78 488,66 €		
				<i>Excédent global cumulé au 31/12</i>
Total (réalisations reports)		<b>1 140 321,59 €</b>	<b>1 223 438,85 €</b>	<b>83 117,26 €</b>
Restes à réaliser à reporter en 2022	Fonctionnement	- €	- €	
	Investissement	64 808,07 €	9 414,00 €	
	Total	<b>64 808,07 €</b>	<b>9 414,00 €</b>	
				<i>Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat</i>
Résultats cumulés	Fonctionnement	748 848,50 €	1 006 764,71 €	<b>257 916,21 €</b>
	Investissement	456 281,16 €	226 088,14 €	- <b>230 193,02 €</b>
	Total cumulé	<b>1 205 129,66 €</b>	<b>1 232 852,85 €</b>	<b>27 723,19 €</b>

- 1) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes
- 2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 3) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré en séance, le 25 mars 2022,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Jean-Paul BUELLET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20220325-02 DU 25/03/2022

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15
- présents : 14
- pouvoirs : 01
- votants : 15
  - pour : 15
  - contre : 0
  - abstentions : 0

Date d'affichage de la  
délibération

**29 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune, sur convocation en date du 18 mars 2022 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET (absent lors du vote), Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Anne-Lise PUGLIESE, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Hervé COLAS, Aurélie BETTEMBOURG, Joëlle TABOULOT, Sébastien BORGET.

Membre absent excusé ayant donné pouvoirs : Sylvaine MARTIN (pouvoir donné à Hervé COLAS)

Membre absent excusé :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Hervé COLAS

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**Objet : Budget commune : compte de gestion 2021**

Monsieur Hervé COLAS rappelle au conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor Public en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Le compte de gestion est l'enregistrement en partie double, des opérations ordonnancées par l'ordonnateur ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la commune.

Après examen du compte de gestion 2021 du budget principal de la commune présenté par Madame Agnès BONNAND, responsable du centre des finances publiques de Montrevel en Bresse, et constat des écritures en recettes et en dépenses conformes au compte administratif de la commune,

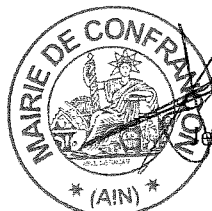
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

**APPROUVE** le compte de gestion 2021 du budget principal commune présenté par Madame BONNAND, responsable du centre des finances publiques de Montrevel en Bresse

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdit

Fait et délibéré en séance, le 25 mars 2022,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Jean-Paul BUELLET

## COMMUNE DE CONFRANÇON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20220325-03 DU 25/03/2022

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15
- présents : 14
- pouvoirs : 01
- votants : 15
  - pour : 15
  - contre : 0
  - abstentions : 0

Date d'affichage de la délibération**29 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune, sur convocation en date du 18 mars 2022 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET (absent lors du vote), Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Anne-Lise PUGLIESE, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Hervé COLAS, Aurélie BETTEMBOURG, Joëlle TABOULOT, Sébastien BORGET.

Membre absent excusé ayant donné pouvoirs : Sylvaine MARTIN (pouvoir donné à Hervé COLAS)

Membre absent excusé :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Hervé COLAS

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**Objet : Budget commune : affectation des résultats 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BUELLET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

26000 Commune de Confrançon 2021	Résultat CA 2020	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Soldes des Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
				Dépenses 64 808,07 €		
Investissement	- 78 488,66 €		- 96 310,29 €	Recettes 9 414,00 €		- 230 193,02 €
Fonctionnement	81 387,60 €	- €	176 528,61 €			257 916,21 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au	31/12/2021	257 916,21 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		230 193,02 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Report en investissement sur le 001		- 174 798,95 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		27 723,19 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>		
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Fait et délibéré en séance, le 25 mars 2022,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Jean-Paul BUELLET

## COMMUNE DE CONFRANÇON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20220325-04 DU 25/03/2022

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15  
 - présents : 14  
 - pouvoirs : 01  
 - votants : 15  
   pour : 15  
   contre : 0  
   abstentions : 0

Date d'affichage de la  
 délibération

**29 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune, sur convocation en date du 18 mars 2022 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET (absent lors du vote), Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Anne-Lise PUGLIESE, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Hervé COLAS, Aurélie BETTEMBOURG, Joëlle TABOULOT, Sébastien BORGET.

Membre absent excusé ayant donné pouvoirs : Sylvaine MARTIN (pouvoir donné à Hervé COLAS)

Membre absent excusé :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Hervé COLAS

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**Objet : BUDGET PRIMITIF COMMUNE EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2022 de la commune, dressé par Monsieur Hervé COLAS adjoint au maire,

**1) Adopte les quatre sections telles que résumées ainsi :**

Fonctionnement			
Chapitre	Recettes	Chapitre	Dépenses
70 Produits des services	29 989,37 €	011 Charges à caractère général	212 010,00 €
73 Impôts et taxes	608 189,93 €	012 Charges personnel et frais assimilés	188 000,00 €
74 Dotations et participations	129 710,26 €	014 Atténuation de produits	15 594,00 €
75 Autres produits de gestion courante	128 922,68 €	65 Autres charges de gestion courante	249 000,00 €
77 Produits exceptionnels	23 150,00 €	66 Charges financières	25 000,00 €
78 Reprise sur provision	1 931,66 €	67 Charges exceptionnelles	100,00 €
		68 Dotations aux provisions	650,00 €
002 Résultat reporté ou anticipé	27 723,19 €	023 Virt à la section d'investissement	243 522,51 €
042 Opérations d'ordre entre sections	- €	042 Opérations d'ordre entre sections	15740,58 €
<b>Total Recettes</b>	<b>949 617,09 €</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>949 617,09 €</b>

Investissement			
Chapitre	Recettes	Chapitre	Dépenses
13 Subventions d'investissement	26 214,00 €	Total opérations d'équipement	635 635,16 €
10 Dotations, fonds divers	35 164,00 €	16 Remboursement d'emprunts	91 600,00 €
1068 Excédent de fonctionnement	230 193,02 €	27 Autres immos financières	- €
16 Emprunts et dettes assimilées	201 200,00 €		
021 Virt de la section de fonct.	243 522,51 €		
040 Opérations d'ordre entre sections	15 740,58 €		
041 Opération patrimoniale	- €	041 Opération patrimoniale	- €
024 Produit des cessions	150 000,00 €	040 Opérations d'ordre entre sections	
001 Solde d'ex. Positif reporté ou anticipé	- €	001 Solde d'exe nég. reporté	174 798,95 €
<b>Total Recettes</b>	<b>902 034,11 €</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>902 034,11 €</b>

- 2) Précise que le budget primitif est adopté avec reprise des résultats de 2021, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2021 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

Fait et délibéré en séance, le 25 mars 2022,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Jean-Paul BUELLET

Accusé de réception en préfecture :

Identifiant unique : 001-210101150-20220325-dl20220325-04-DE.

Date de décision : 25/03/2022

Date de transmission : 29/03/2022

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Décisions budgétaires

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15
- présents : 14
- pouvoirs : 01
- votants : 15
  - pour : 15
  - contre : 0
  - abstentions : 0

Date d'affichage de la  
délibération

29 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune, sur convocation en date du 18 mars 2022 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET (absent lors du vote), Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Anne-Lise PUGLIESE, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Hervé COLAS, Aurélie BETTEMBOURG, Joëlle TABOULOT, Sébastien BORGET.

Membre absent excusé ayant donné pouvoirs : Sylvaine MARTIN (pouvoir donné à Hervé COLAS)

Membre absent excusé :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Hervé COLAS

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**Objet : Vote des taux d'imposition 2022**

Monsieur Hervé COLAS rappelle au conseil municipal les différentes ressources fiscales des collectivités en particulier celles qui découlent de la fiscalité directe :

- la **taxe d'habitation (TH)**, payée par les particuliers et les entreprises (mais supprimée par l'Etat en 2021)
- la **taxe sur le foncier bâti (TFB)**, payée par les propriétaires du terrain ;
- la **taxe sur le foncier non bâti (TFNB)**, également payée par les propriétaires du terrain ;

Il rappelle également les décisions prises en 2017 par l'Agglomération de Bourg en Bresse concernant la fiscalité intercommunale. (harmonisation sur 6 années des taux d'imposition des taxes d'habitation, sur le foncier bâti, et sur le foncier non bâti). Celle-ci engendre une baisse des taux communautaires pour les communes de l'ex communauté de communes de Montrevel jusqu'en 2023.

Par ailleurs, dans le contexte actuel où les coûts de l'énergie explosent (électricité, combustibles et carburant) mais aussi pour poursuivre le plan d'investissement de la mandature en cours, la commission Finances propose une augmentation des taux de fiscalité pour 2022 en récupérant partiellement la baisse des taux intercommunaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter les taux de fiscalité directe comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : 32,32 %

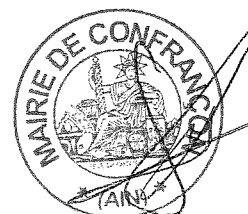
Taxe sur le foncier non bâti : 48,09%

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et ans susdits  
Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jean-Paul BUELLET



## COMMUNE DE CONFRANÇON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20220325-06 DU 25/03/2022

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15
- présents : 14
- pouvoirs : 01
- votants : 15
- pour : 15
- contre : 0
- abstentions : 0

Date d'affichage de la délibération**29 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune, sur convocation en date du 18 mars 2022 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET (absent lors du vote), Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Anne-Lise PUGLIESE, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Hervé COLAS, Aurélie BETTEMBOURG, Joëlle TABOULOT, Sébastien BORGET.

Membre absent excusé ayant donné pouvoirs : Sylvaine MARTIN (pouvoir donné à Hervé COLAS)

Membre absent excusé :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Hervé COLAS

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**Objet : Subventions 2022**

Chaque année, la commune de Confrançon subventionne certaines associations locales, cantonales ou nationales qui interviennent dans les domaines de la solidarité, d'animation de la commune, de la culture et de la santé. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions pour 2022 :

Article	Bénéficiaires	Vote 2022	Observations
6574	ASSOC LOISIRS ET CULTURE	881,00 €	
6574	APAJH (Assoc. Adultes et Jeunes Handicapés)	40,00 €	
6574	CROIX ROUGE FRANCAISE	300,00 €	
6574	FRANCE ADOT (Don Organes et Tissus)	50,00 €	
6574	RESTAURANTS DU CŒUR	50,00 €	
6574	BANQUE ALIMENTAIRE	50,00 €	
6574	U.D.A.F AIN	30,00 €	Versement à réception de la demande
6574	PUPILLES DE L'ECOLE PUBLIQUE	100,00 €	Versement à réception de la demande
6574	LIGUE CANTONALE CANCER (MONTREVEL)	50,00 €	
6574	AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	120,00 €	
657362	C.C.A.S. de Confrançon	200,00 €	
6574	ABCDE	100,00 €	
6574	Comité de Fleurissement	1 500,00 €	Débloquée à 1ère demande du Comité.
6574	Comité d'animations communal	2 000,00 €	
	<b>Total</b>	<b>5 471,00 €</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le montant des subventions proposées pour 2022
- **DIT** que ces crédits sont intégrés au budget primitif 2022 sur l'article 657362 pour un montant de deux cent euros (200,00 €) et 6574 pour un montant de cinq mille deux cent soixante et onze euros (5 271,00 €).
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré en séance, le 25 mars 2022,  
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Paul BUELLET